

AVIS PUBLIC

Avis est donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté de Memphrémagog, que le conseil de la MRC de Memphrémagog, à une assemblée régulière tenue à la salle du Conseil du centre administratif de la MRC le 18 janvier 2017, a adopté un règlement, à savoir :

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-17

Règlement abrogeant le règlement qui fixe le jour des sessions ordinaires du Conseil de la MRC de Memphrémagog (règlement 6-06)

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en se rendant au bureau du secrétaire de sa municipalité ou au bureau du secrétaire-trésorier de la MRC de Memphrémagog, 455, rue MacDonald, Magog, Québec, durant les heures d'ouverture.

Donné et signé à Magog, ce 19 janvier 2017.



Guy Jauron
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (règlement 12-17)

Je, soussigné(e), Paul Conway adjoint, secrétaire-trésorier(ère) /
greffier(ère) de la municipalité de Comté de Hatley, certifie avoir publié
l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil,
le 27 janvier 2017, entre 9 et 16 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce

27 janvier 2017

Signature :

